

15ème législature

Question N° : 40692	De Mme Valérie Oppelt (La République en Marche - Loire-Atlantique)	Question écrite
Ministère interrogé > Enseignement supérieur, recherche et innovation		Ministère attributaire > Enseignement supérieur et recherche
Rubrique > personnes handicapées	Tête d'analyse >Inclusion des personnes porteuses de handicap dans l'enseignement supérieur	Analyse > Inclusion des personnes porteuses de handicap dans l'enseignement supérieur.
Question publiée au JO le : 10/08/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de signalement : 19/10/2021 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Valérie Oppelt attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur la nécessité de continuer à soutenir les politiques d'inclusion des personnes porteuses de handicap dans l'enseignement supérieur. Si l'État a su se mobiliser depuis 2017 en faveur de l'inclusion des personnes porteuses de handicap et que les moyens financiers mis en place par le Gouvernement demeurent significativement élevés, Mme la députée tient à souligner la nécessité de poursuivre de manière efficace les grands chantiers du handicap notamment celui de l'éducation inclusive, en particulier sur la question des inégalités en matière d'accès qui persistent. La continuité du parcours scolaire varie en fonction du trouble à l'origine du handicap et le taux de scolarisation en milieu ordinaire diminue à mesure que l'élève grandit. Un accompagnement accru des personnes handicapées dans l'enseignement supérieur est nécessaire pour bâtir des emplois dignes et durables pour tous. Une proposition ambitieuse formulée par la Conférence des grandes écoles lors du comité national de suivi de l'université inclusive recommande la création d'une commission départementale de l'enseignement supérieur inclusif (CDESI) sur les territoires, celle-ci permettrait de traiter l'intégralité des besoins et demandes des étudiants porteurs de handicap en matière d'aménagements au sein de leurs établissements. De telles initiatives montrent que la situation et les besoins des personnes handicapées sont prises en compte et soulignent l'engagement des acteurs de l'éducation supérieure sur les sujets de handicap. Elle souhaiterait ainsi connaître les projets du Gouvernement en matière d'inclusion des personnes porteuses de handicap dans l'enseignement supérieur et la manière dont il est prévu de valoriser ces initiatives.